

Liste

Chaque Partie appliquera les dispositions du présent chapitre aux services énumérés ci-après dans la section de la liste la concernant; elle étendra ces dispositions à toutes les subdivisions à deux, trois et quatre chiffres de chaque division du code industriel listées, sauf indication expresse, ainsi qu'aux services de tourisme expressément définis à l'annexe 1404 B, ainsi qu'aux services informatiques et aux services réseau de télécommunications améliorés expressément définis à l'annexe 1404 C.

Pour le Canada (CTI 1980)

(Numéros de la Classification type des industries (CTI) figurant dans Classification type des industries, Statistique Canada, quatrième édition, ministère des Approvisionnements et Services, 1980)

02 (sauf 0211), 05, 09 (en ce qui concerne les industries faisant partie de 06, 07, 08), 40, 41, 42, 44, 4599 - emballage et mise en caisse seulement, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60 (sauf 602) - services de gestion seulement, 61 - services de gestion seulement, 62 - services de gestion seulement, 63 - services de gestion seulement, 635, 64 - services de gestion seulement, 65 (sauf 651) - services de gestion seulement, 69, 7211 - gestion par des sociétés d'assurances seulement, 7212 - gestion par des sociétés d'assurances seulement, 7213 - gestion par des sociétés d'assurances seulement, 7291 - gestion par des sociétés d'assurances seulement, 73 (sauf 732), 7499 - franchisage, 75 (sauf affermage de maisons mobiles et de propriétés de chemin de fer), 76, 77 (sauf 776, 7794), 852 - services commerciaux seulement, 861 - services de gestion seulement, 862 - services de gestion seulement, 863 - services de gestion seulement, 865 - services de gestion seulement, 866 - services de gestion seulement, 867 - services de gestion seulement, 868 - services commerciaux seulement, 911 - services de gestion seulement, 92, 9725, 99 (sauf 9931, 996, 9991).